

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 21

PRESENTS (18) : M. ABELIN, M. PEROCHON, SULLI, Mme BARREAU, M. BARBOT, Mme LAVRARD, M. BONNET, Mme BOURAT, M. BEN EMBAREK, M. PREHER, M. PINNEAU, M. HENEAU, M. GAUTHIER, M. GUIMARD, Mme PIAULET, M. MARTIN, Mme PONTHER, M. MELQUIOND

POUVOIRS (1) :

M. CHAINE mandant a pour mandataire M. SULLI

EXCUSES (2) :

M. MEUNIER, Mme AZIHARI

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Subvention du dispositif "Compétences +" au groupement d'employeurs Solutions Compétences

Le Groupement d'employeurs SOLUTIONS Compétences (135 adhérents) développe un dispositif baptisé « Compétences + », dont l'objet est de cartographier les besoins futurs des entreprises du territoire en termes de compétences et d'emplois.

L'industrie, frappée par la crise économique, porte l'image d'un secteur en déclin et certaines branches, telle que la métallurgie, subissent cette image peu attractive. Les jeunes se détournent des métiers de soudeurs, de techniciens méthode, d'usineurs, de chaudronniers ou encore d'ingénieurs en électronique, identifiés par Pôle Emploi comme étant « en tension ». Une étude de l'Observatoire Paritaire des Métiers de la Métallurgie a montré qu'à horizon de 2020, 13 128 projets de recrutement vont être exprimés à l'échelle nationale et que 62% d'entre eux vont rencontrer des difficultés.

Dans le cadre de ses missions, SOLUTIONS Compétences a interrogé les entreprises présentes sur le territoire Châtelleraudais, et fait le constat d'une rotation de la main d'œuvre entre certaines d'entre elles.

Ce constat met en exergue que, d'une part, ces entreprises ont des besoins similaires en termes de compétences puisqu'elles embauchent les mêmes profils. D'autre part, si les besoins en main d'œuvre sont gérés de manière intrinsèque, il n'y a pas de gestion territoriale de ces compétences et les entreprises piochent au sein du vivier de compétences du bassin d'emploi allant jusqu'à débaucher des ressources déjà en poste dans d'autres entreprises. Or, sur un territoire soumis à concurrence comme l'est celui de la Vienne, les entreprises ont tout intérêt à s'organiser et y essaimer les ressources, afin de pallier les difficultés de recrutement plutôt que d'agir en prédateur. Pour cela, une mutualisation des besoins paraît être la première étape à une gestion responsable et efficace.

A l'aune de ce constat fait par les entreprises est née la volonté d'ouvrir le dialogue sur le sujet de l'utilisation des ressources territoriales et de mener une réflexion commune sur les problématiques ressources humaines / emploi, afin de créer une vision globale, collective et partagée du territoire.

Le projet étant à l'initiative d'entreprises du territoire, la coopération territoriale entre les différents acteurs du projet gagnera en efficacité. L'investissement des entreprises dans le projet étant évident pour que les résultats répondent à leur réalité. Les entreprises devront construire, orienter

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 26 septembre 2016

n°1

page 2/3

la démarche et mener une réflexion de fond, sur le devenir et les orientations de leur entreprise, à moyen/long terme. Les acteurs de cette démarche participeront au développement du territoire et mèneront une action de responsabilité sociale et sociétale pour leur environnement économique.

Le projet « COMPETENCES + » s'inscrit ainsi dans le cadre d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPECT) sur le territoire de l'ex-région Poitou-Charentes.

Le dispositif " Compétences + ", initié début 2016, s'inscrit sur trois années: ingénierie de projet, recrutements, mise en place de formations. Dans ce cadre, SOLUTIONS Compétences sollicite la C.A.P.C. à trois égards :

- en tant que partenaire institutionnel du dispositif lancé sur le Châtelleraudais,*
- en tant que membre du Comité de suivi,*
- en tant que partenaire financier à hauteur de 36 000 € au total sur trois ans conformément au plan de financement suivant :*

Dépenses		Recettes	
Charges directes		Subvention sollicitées:	
Achats	7 500 €	Direccte UT86	33 900 € (16%)
Services Extérieurs	54 000 €	Région ALPC	33 900 € (16%)
Charges de personnel	131 250 €	CAPC	36 000 € (17%)
Logiciel SIRH	15 000 €	Autres Aides	103 950 € (51%)
Total	207 750,00 €	Total	207 750,00 €

* * * * *

VU l'article 3 alinéa 1.1.1 des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, relatif à la compétence de développement économique,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Communauté d'Agglomération de participer à un dispositif qui permet de mobiliser les acteurs économiques du territoire autour de l'évolution des besoins en compétence de l'agglomération,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide:

- de verser au groupement d'employeurs SOLUTIONS Compétences une subvention de 36000 € au total sur 3 ans, soit 12 000 € au titre de 2016.
- de participer au comité de suivi du dispositif.
- d'autoriser le président, ou son représentant, à signer une convention relative aux modalités de versement de la subvention et toute pièce relative à ce dossier.

Acquitté en PREFECTURE le 27/09/2016

Délibération du bureau prise par délégation

du 26 septembre 2016

n°1

page 3/3

La dépense sera imputée sur le compte 523 / 6574 / 4510.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le 28/09/2016

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER